



## MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 25 août 2025

#### Délibération n° 25.04.59 - INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AUX CHANTIERS PROVISOIRES 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : mardi 19 août 2025

#### Présents :

Nathalie GONZALES, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Stéphane HUDDLESTONE, Loïc PASQUET DE LEYDE, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Christophe MELET, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Bouchra EDDADSI BARQANE, Fabienne LEQUENNE, Christophe CHAVERNAT, Nadia ZEGRE

#### Absents :

Geneviève DIBO, Christelle VIRQUIN, Amélie BOURCET, Cindy FORTERRE-ROL, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

#### Procurations :

LOMBARD Damien a donné pouvoir à BONZI Laurent, ROLFI David a donné pouvoir à COTTE Philippe, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à EDDADSI BARQANE Bouchra, LAMAT Frédéric a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, DURANDO Julien a donné pouvoir à LEQUENNE Fabienne, CHARLES Marie-pierre a donné pouvoir à HUDDLESTONE Stéphane, POMMERET Olivier a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	16	6	7	23

Madame le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R.2333-105-1, R.2333-105-2, R.2333-108 et R.2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), fixent le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public, par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, permettant d'escampter la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- ❖ de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- ❖ d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du C.G.C.T., en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.
- De l'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir, pour mettre en œuvre cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.**

Le Maire,



Nathalie GONZALES,  
Président de la mairie

Nadia ZEGRE,  
Secrétaire de la mairie

